

## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/secrétaire trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté, lors de la séance du 4 novembre 2019, le règlement portant le numéro 317-2019 intitulé « Règlement relatif à la circulation et au stationnement »

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement numéro 317-2019 au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Donné à Notre-Dame de Lourdes, ce 5 novembre deux mille dix-neuf..



\_\_\_\_\_  
Sandie Roux  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sandie Roux, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil entre 8h et 17h le 5 novembre 2019 ainsi que sur le site internet de la municipalité.



\_\_\_\_\_  
Sandie Roux  
Directrice générale et secrétaire trésorière